

**Quand hospitalité et marché font ensemble territoire
pour accueillir l'altérité dans les territoires fragiles :
Le cas d'innovations sociales dans le centre de petites villes
française et suisse**

Clémence Dupuis

Architecte, enseignante en architecture, doctorante en architecture
et sciences territoriales

Laboratoire Architecture, Environnement et Cultures Constructives

École nationale supérieure d'architecture de Grenoble /

Université Grenoble Alpes, France

Chaire territorialisation de Romain Lajarge

dupuis.c@grenoble.archi.fr

Communication présentée dans le cadre du colloque

Innovation et territoires face aux inégalités

Université du Québec à Rimouski, 22-25 mai 2019

Quand hospitalité et marché font ensemble territoire pour accueillir l'altérité dans les territoires fragiles : le cas d'innovations sociales dans le centre de petites villes française et suisse

Résumé

Face à l'urgence d'agir dans les petites villes de campagne françaises touchées par le phénomène généralisé de déprise de leur centre, leurs politiques locales sont souvent réduites à des logiques de « captation d'opportunité », laissant les flux globalisés « essorer » le capital social et culturel local plutôt que d'en prendre soin (Chauvier, 2017). Il s'agira de montrer comment s'y inventent des stratégies transversales qui rompent avec les modèles de développement traditionnels économiques, en accueillant les flux mondiaux à condition qu'ils servent une « hospitalité territoriale ». L'hypothèse est qu'une réinvention de l'hospitalité, sous forme d'innovation sociale, permettrait de ne plus concevoir le principe de l'ouverture à l'altérité comme « dépense improductive », mais comme une voie pour prendre le relai d'échanges économiques insatisfaisants (Raffestin, 1997). Une première étude de cas montrera comment les territoires en déprise peuvent représenter un environnement propice à l'hospitalité territoriale, réclamant se s'abstraire du marché à court terme pour émerger, puis s'y raccrochant pour se stabiliser et se développer à l'échelle territoriale. La deuxième illustrera une démarche complémentaire, qui voit dans l'accueil de franchises mondialisées, par un jeu de négociation et non de subordination, un levier de développement territorial local faisant pour sa part forme alternative d'innovation sociale.

Mots clefs

Hospitalité territoriale, territorialisation, innovation sociale, centre-bourg de petite ville de campagne en déprise

When hospitality and market work together to welcome otherness in fragile territories : the case of social innovations in the centres of small French and Swiss cities

Abstract

Faced with the urgent need to act in small French rural towns affected by the widespread phenomenon of a decline in their centres, their local policies are often reduced to the logic of "opportunity capture", allowing globalized flows to "spin" local social and cultural capital rather than take care of it (Chauvier, 2017). The aim will be to show how transversal strategies are invented that break with traditional economic development models, by welcoming global flows on condition that they serve "territorial hospitality". The hypothesis is that a reinvention of hospitality, in the form of social innovation, would make it possible to no longer conceive the principle of openness to otherness as "unproductive expenditure", but as a way of taking over from unsatisfactory economic exchanges (Raffestin, 1997). A first case study will show how depressed territories can represent an environment conducive to territorial hospitality, claiming to abstract from the market in the short term to emerge, then cling to it to stabilize and develop at the territorial level. The second will illustrate a complementary approach, which sees in the reception of globalised franchises, through a game of negotiation and not subordination, a lever of local territorial development making for its part an alternative form of social innovation.

Ce texte est publié par le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est-du-Québec (GRIDEQ) au titre des actes du colloque Innovation et territoires face aux inégalités tenu à l'Université du Québec à Rimouski du 22 au 25 mai 2019.

UQAR **COLLOQUE
INTERNATIONAL**
**INNOVATION ET TERRITOIRES
FACE AUX INÉGALITÉS**



**22-25 MAI
2019**

22 MAI : CONFÉRENCE INAUGURALE : André Torre
directeur de recherche, Université Paris-Saclay, INRA, AgroParisTech

23 MAI : GRANDE CONFÉRENCE : Paule Halley
professeure titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement,
Université Laval

23 ET 24 MAI : 60 COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES
réparties dans 16 sessions et deux séances plénières

**25 MAI : ATELIER CHERCHEURS-MILIEU « LES ACTEURS
DE L'ÉNERGIE : dynamiques et enjeux »**, avec la participation de
Yves-Marie Abraham, professeur agrégé, HEC Montréal

Un événement organisé par le Département sociétés, territoires et développement de l'Université du Québec à Rimouski en collaboration avec le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec, la Chaire de recherche du Canada en Innovation sociale et développement des territoires, l'Association internationale des sociologues de langue française et le projet ATISÉE-UQAR.

**Renseignements et
inscription :**
grideq@uqar.ca



Les propos tenus dans ce texte n'engagent que la responsabilité du ou des auteurs.
Texte en accès libre sur Sémaphore, le dépôt numérique de l'UQAR : <http://semaphore.uqar.ca/>.

GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski
grideq@uqar.ca

Quand hospitalité et marché font ensemble territoire pour accueillir l'altérité dans les territoires fragiles : Le cas d'innovations sociales dans le centre de petites villes française et suisse

Clémence Dupuis

1. L'hospitalité territoriale comme clef de lecture alternative à la relance économique pour interroger la reterritorialisation des petites villes par leur centre

Beaucoup de petites villes françaises dites de campagne ont été le théâtre de réinvention de leur économie anciennement productive, la situation d'urgence économique et sociale semblant avoir décuplé les forces locales pour trouver des voies de redéveloppement après les sinistres de la désindustrialisation. Si dans le monde entier on joue à la pétanque avec des boules OBUT de Saint-Bonnet-le-Château, c'est que l'ingéniosité d'élus locaux a permis la reconversion de l'industrie de ferronnerie locale en l'inscrivant dans une économie mondialisée. Mais ici comme ailleurs, l'accueil d'entreprises inscrites dans des réseaux globalisés ne réussit pas à enrayer les problématiques de déprise, qui d'économique est devenue sociale et culturelle. Cela finit de démontrer l'essoufflement du modèle de développement territorial par la seule économie productive (Davezies, 2008), d'autant plus que l'économie des petites villes mute vers celle de services (Davezies, 2012).

Définitivement entrés dans une « société des modes de vie » où la qualité de vie est devenue une « nouvelle richesse » (CGET, 2015) de quoi peut-être alors être faite cette habitabilité nouvelle des centres des petites villes que la relance économique ne satisfait à elle seule ? Éclairons d'abord la fin d'une équation de l'habitabilité de la petite ville à la lumière d'un état qui n'est plus. D'abord, l'essor des mobilités a mis finalement fin au paradigme de la proximité qui caractérisait l'habitabilité des centres des petites villes : bien qu'elles se soient constituées historiquement et

jusque récemment comme « points d'appui du quadrillage d'une société de sédentaires », les modes d'habiter devenus de plus en plus éclatés (Stock 2006) pointent l'obsolescence du modèle de la proximité géographique comme seule qualité d'habiter d'un centre. Ensuite, l'unité de lieux des centres qui mettait en présence ses différentes fonctions et populations de la petite ville a également été défaite par les mobilités. Si le modèle du centre-bourg organisait dans son enceinte le côtoiement convivial des altérités tel un espace de « bon voisinage » (Tellier, 2012, p. 12), les flux combinés de la mondialisation et les mobilités grandissantes ont dispersé et éclaté hors de ces centres les fonctions résidentielles, productives, récréatives, symboliques (Bourdeau-Lepage, Huriot et Perreur, 2010), liquidant de ce fait les éventualités que des relations socialisantes s'y établissent, annihilant la possibilité d'offrir en un même point « une pluralité de perspectives » qui singularisait un pan de l'habitabilité des centres (Joseph, 1998). Ce constat amènerait donc à dire que l'espace des centres-bourgs n'organiserait plus une forme d'« hospitalité » faisant territoire, en suivant une définition de l'espace justement inspirée du « Traité de paix perpétuelle » de Kant, qui théorisa l'hospitalité minimale et maximale comme qualités permettant réciproquement de rendre accessible un territoire et d'y intégrer les identités. L'espace des centres bourgs ne permettrait ainsi plus, en son enceinte et avec l'extérieur, d'« approcher dans un même mouvement la distance comme séparateur des sociétés les unes avec les autres, et comme principe d'organisation de la vie intérieure » (Durand, Lévy et Retaillé, 1993).

Il ne s'agira ici en rien de défendre le retour à une situation territoriale antérieure, où centre et centralités des petites villes de campagnes se superposaient pour fabriquer leur habitabilité. Actant cependant d'une forme de déterritorialisation, il s'agira d'envisager comment l'habitabilité de ces centres-bourgs peut faire avec ce changement de paradigme de la proximité qui ne permet plus de créer les systèmes relationnels faisant jadis territoire. Nous mobiliserons pour cela l'hospitalité territoriale comme clef de lecture de leur reterritorialisation, ce concept éclairant la construction des qualités territoriales d'accueil, de cohabitation et d'émancipation, en organisant par des formes nouvelles de proximités des relations permettant d'habiter mieux ces territoires. L'hospitalité territoriale en ce sens éclaire l'organisation sociale et spatiale de « la bonne distance » (Tellier, 2012, p. 12) pour accueillir et faire cohabiter des fonctions et des populations de manière pacifique et conviviale, depuis l'intérieur comme avec l'extérieur. Face à l'insuffisance des stratégies de reterritorialisation des petites villes par la seule reconversion de leur économie productive, nous verrons comment ces logiques économiques peuvent participer à faire territoire autrement et durablement dans les petites villes par leur contribution au projet d'hospitalité territoriale.

L'hypothèse de l'adéquation entre hospitalité et marché pour faire territoire durablement

Au-delà d'être inopérantes pour reterritorialiser les petites villes, les logiques développementistes économiques ultralibérales fragiliseraient dorénavant à long terme les petites villes (Chauvier et Cordobes, 2018). Face à l'urgence d'agir dans les centres des bourgs, les politiques locales des petites villes sont en effet souvent réduites à des logiques de « captation d'opportunités » économiques, ces dernières laissant les flux globalisés « essorer » le capital social et culturel local plutôt que d'en prendre soin (*ibid.*). Il s'agira de montrer comment s'y inventent des stratégies alternatives qui rompent avec les modèles de développement traditionnels par l'économie, c'est-à-dire en accueillant les flux mondiaux à condition qu'ils servent une forme d'hospitalité territoriale. Alors que les constats empiriques et scientifiques tendent à reprocher au marché d'empêcher le paradigme hospitalier, en neutralisant les relations par l'échange monétaire (Godbout, 1997), il ne s'agira ici pas d'opposer hospitalité et marché. L'hypothèse est celle de Raffestin suivant laquelle

la réinvention de l'hospitalité permettrait de ne plus concevoir le principe de l'ouverture à l'altérité comme « dépense improductive », mais comme une voie non « en dehors de la sphère économique », voire capable de « prendre le relai d'échanges économiques insatisfaisants » ou en « produisant du relationnel » (Raffestin, 1997).

Deux études de cas illustreront en ce sens comment des territoires fragiles voient émerger la construction de figures de l'hospitalité territoriale durable, qualifiées de la sorte parce qu'elles répondent à des besoins territorialisés et offrent « quelque chose en plus¹ » générant l'émancipation réciproque de celui qui est accueilli et celui qui accueille. Puisque ces réponses à des besoins sociaux territorialisés se construisent en réclamant des logiques économiques comme moyen et non comme fin, nous tenterons en parallèle de montrer qu'elles sont des formes singulières d'innovation sociale (Hillier, Moulaert et Nussbaumer, 2004). Une première étude de cas montrera comment les territoires en déprise peuvent représenter un environnement propice à l'hospitalité territoriale en s'offrant comme « espace d'initiatives souveraines » (Derrida, 1999) : en s'abstrayant d'abord de l'économie de marché pour éclore et en la réclamant pour perdurer. La deuxième montrera comment dans un mouvement inverse, c'est le jeu de négociation et non de subordination d'un territoire avec des franchises mondialisées qui permettra de développer le territoire comme espace social.

2. Saint-Flour en France, ou comment l'hospitalité territoriale s'affranchit du marché pour émerger localement puis le réintègre pour changer d'échelle à plus long terme

De l'identification des besoins territorialisés comme marché latent dans les territoires en déprise...

Comme beaucoup de petite villes-centres de campagne, la cité auvergnate de Saint-Flour fait face à un taux de vacance résidentielle important (20 %) dans son enceinte historique, signal fort d'un marché de l'immobilier « détendu » que les maîtres d'ouvrage publics comme privés délaissent. Ces chiffres ne sont pourtant pas symptomatiques d'une demande résidentielle faible, mais plutôt d'une offre immobilière non adaptée aux modes de vie contemporains locaux. En effet, alors que les logements anciens sont globalement peu salubres, sombres et non accessibles aux personnes à mobilité réduite, la construction d'une résidence collective en accession avec ascenseur, prolongements extérieurs et prestations intérieures « modernes » a agi comme un « choc d'offre ». Elle a trouvé acquéreurs instantanément malgré ses prix supérieurs à ceux du marché détendu : la faiblesse du prix foncier ne ferait pas sa seule valeur dans les territoires en déprise. La construction d'une offre de qualité résidentielle taillée à la mesure des besoins locaux d'une population locale tord ainsi le cou à l'idée reçue suivant laquelle le logement collectif en secteur dense de centre-bourg ne pourrait pas rivaliser avec la qualité de vie de l'habitat pavillonnaire périphérique. On rend pourtant responsable l'attractivité ce dernier de vider les centres de leurs populations... Ce projet de logement collectif, attentif aux besoins locaux, laisse ainsi penser qu'il existerait un marché immobilier latent dans les secteurs « détendus », à condition qu'il offre une qualité résidentielle territorialisée (recherche de confort, sécurité, aménités et services et aménités du

¹ Voir la reprise du concept de « something extra » par Anne Gotman, désignant ce « quelque chose en plus » généreux qui rend le paradigme hospitalier socialisant (Gotman, 1997).

centre-bourg en son pied, et non pas habitat individualisé, avec jardin, garage...). Mais si ici la réponse à ces besoins résidentiels contemporains locaux se vend au-delà du prix du marché, un autre projet limitrophe de résidence se distingue quant à son offre que l'on pourra qualifier d'hospitalière.

...à une innovation sociale prenant les traits d'hospitalité « attentionnée »

La restructuration de l'ancien couvent par un privé en quartier résidentiel mixte porte de manière sous-jacente un projet d'hospitalité plus grand socialement que l'opération de résidence précédente, en y prenant soin des liens plutôt que des biens. Il dépasse en effet la seule réponse à des besoins fonctionnels en proposant des prestations à « haute valeur humaine² » sans le monnayer au prix réel du marché. Ce projet développe donc une logique du « care » assimilable à une forme d'innovation sociale, dans le sens où il recherche non pas une maximisation de profit mais un impact social, dans une configuration que ni les pouvoirs publics ni le marché privé sont en mesure d'offrir. Un ancien entrepreneur du BTP et enfant du pays a ainsi racheté une pièce urbaine à part entière : un ancien couvent avec son église, sa cour et son jardin, pour le restructurer en quartier résidentiel multifonctionnel et intergénérationnel. Ce promoteur du « care » concède partager l'objectif de « produire de la vie » dans un morceau de ville délaissé, à partir de l'hypothèse d'y faire se côtoyer entre elles des altérités. On y trouve ainsi d'une part une mixité sociale et générationnelle : la quarantaine de logements est principalement louée à des seniors ou jeunes solvables et comporte une offre de logements plus accessible pour des jeunes isolés en insertion professionnelle. On y trouve d'autre part une mixité programmatique : le bienfaiteur a fait siéger dans ses RDC non pas classiquement une pléiade de commerces qui auraient eu peine à trouver clientèle de proximité³, mais une offre de services diversifiée de proximité répondant aux besoins locaux (une micro-crèche, un service d'aide à domicile pour les personnes dépendantes), et des programmes « tremplin » pour des entrepreneurs ou professions libérales à qui il offre des qualités d'installation.

L'entrepreneur, tel un alchimiste cherchant non pas à créer de l'or mais de la vie, déploie dans son projet de construction d'un morceau de ville dans la ville, une offre d'accueil à double échelle individuelle et collective. S'il répond en effet à des besoins individualisés territorialisés en offrant une offre résidentielle qualitative, il fait également le pari d'y offrir la qualité de vie sociale déchue du centre-bourg, tentant de s'y faire se côtoyer pacifiquement des altérités qui ne se frottaient plus entre elles. Figure plus développée que l'hospitalité « protectrice », celle de l'hospitalité « attentionnée » prend ici soin des individus en allant plus loin que la seule réponse à leurs besoins identifiés, mais en apportant ces « quelques choses en plus » potentiellement génératrices de lien social. Pour cela, il procède par forme de « dons d'espaces » (Simounet, 2004), offrant des prestations que le marché classique ne permettrait pas. Ces « dons » se développent dans les espaces privés (le confort acoustique dépasse par exemple ce que nivellent les normes) et dans les espaces partagés (des espaces communs sont mis à disposition des locataires sans qu'aucun n'en porte la charge financière). Les projets à venir d'amélioration témoignent encore de cette générosité offerte, alors que la résidence est déjà louée entièrement (l'entrepreneur prévoit encore l'aménagement à venir d'un jardin reprenant les traces d'un projet historique). Mieux, les travaux en cours prévoient d'améliorer la qualité de vie *hors les murs* de la résidence. Un espace de

² Expression empruntée à l'architecte Patrick Bouchain, prenant le contrepied du label écologiste « HQE » (Haute Valeur Environnementale).

³ La vacance commerciale de Saint-Flour est d'environ 10 %.

stationnement surdimensionné permettra de proposer une jauge supplémentaire, mise à disposition des commerces riverains fragilisés par le manque de places. L'entrepreneur explique sa stratégie de prendre soin des commerçants par le fait que « sans eux on n'existerait pas ». Ce projet est donc une forme d'innovation sociale qui développe le capital humain agissant à une double échelle : à travers des formes socio-spatiales offrant plus de confort à l'échelle individuelle, mais aussi collectives puisque propices à développer des formes de sociabilité. Le projet mobilise pour cela les compétences propres des locataires pour contribuer à cette urbanité.

Enfin, nous pourrions faire dépasser la figure de l'hospitalité de la seule échelle de l'édifice en lui conférant une dimension territoriale, arguant de l'exemplarité qu'a suscitée l'opération privée à l'échelle des politiques publiques. Leurs opérations de revitalisation locale s'appuient en effet sur cette opération pour démontrer la faisabilité d'une opération mixte et intergénérationnelle dans un quartier. L'opération serait démonstratrice qu'il est possible d'accueillir des populations hétérogènes (personnes fragiles, entrepreneurs, apprentis...) dans des agencements programmatiques qui échouent ailleurs (boutiques de proximité...).

De l'émergence du projet local hyper contrôlé et privé...

On pourrait se méprendre à désigner le promoteur de ce projet comme un mécène bienfaiteur, animé par le seul plaisir personnel à monter une utopie sociale sans se soucier de sa stabilité, de sa durabilité, et de la diffusion de l'impact social à plus large échelle que celle de son périmètre d'action privé. Cet enfant du pays relève plutôt d'un « entrepreneur du care » que d'un simple bienfaiteur, sachant prendre des risques éclairés grâce à sa maîtrise technique, juridique et économique du projet pour mener à bien son projet.

Commençons par préciser que si la motivation éthique voire politique de l'entrepreneur privé a été moteur de ce projet, son seul engagement bienveillant n'aurait peut-être pas eu raison de surmonter la complexité d'une telle opération. Seul à croire à la faisabilité technico-économique du projet, ce sont d'abord sa propre expertise technique du monde de la construction, puis la force de l'ensemble de son réseau professionnel constitué durant sa carrière dans le BTP qui lui ont permis de maîtriser l'ambition d'un tel chantier. En tant que résident du pays, sa fine connaissance du marché local immobilier et l'identification personnelle de ses futurs locataires lui ont également permis de favoriser la faisabilité d'une telle opération. L'entrepreneur s'est en effet passé de toute agence immobilière pour sélectionner, d'après son propre réseau, qui habiterait son quartier. Le choix du modèle de la location et non de l'accession lui permet encore de « contrôler » qui y habite. Ainsi, en dépit de la maxime de Mark Twain qui voit dans l'inconscience des entrepreneurs la raison de leur succès⁴, ce sont plutôt ses réseaux professionnels, compétences, expériences techniques, connaissances du marché et des acteurs locaux et adaptation du modèle juridique de l'opération immobilière qui ont participé à mitiger les risques d'un tel projet. Quand l'entrepreneur se rend tous les jours sur son opération pour vérifier que tout va bien ou y mener de perpétuels nouveaux chantiers d'amélioration, appelle chacun de ses locataires par son prénom et connaissant leurs histoires, cela illustre encore, au-delà de la convivialité qu'un tel processus peut générer dans la proximité des relations entre acteurs, que le contrôle sous-jacent et sous toutes ses formes (technique, économique, relationnel, juridique) s'impose comme une clef préalable de la faisabilité du projet.

⁴ « Il ne savait pas que c'était impossible, mais c'est pour cela qu'il l'a fait. »

... à sa stabilisation par ses changements d'échelle territorialisés

Si le projet a été en partie maîtrisé en de nombreux points pour pouvoir émerger, il reste fragile dans son modèle économique proche de l'économie du don⁵. La générosité de l'offre d'accueil ne serait pas finançable par des voies classiques de marché. Il convient alors de comprendre comment le petit écosystème localiste et privé est une phase préliminaire à son changement d'échelle spatiale, sociale, temporelle, en prévoyant de s'inscrire à plus long terme dans un modèle économique plus ouvert au monde pour être plus souple et plus stable. Anticipant que ses héritiers porteront avec moins de conviction son projet, l'entrepreneur retraité a en effet dû préparer sa succession en donnant de l'autonomie au projet « par le marché ».

Si l'entrepreneur sélectionne lui-même ses locataires afin d'organiser une cohabitation pacifique dans l'enceinte de sa résidence, c'est une stratégie temporaire permettant de stabiliser économiquement et socialement l'opération, avant de l'ouvrir à un marché plus libre. Il prévoit à moyen terme une conciergerie en tête d'îlot qui prendra le relais de son rôle de médiateur. À plus long terme il prépare le plus ambitieux projet suivant lequel Saint-Flour, que l'on nomme historiquement « cité des vents », deviendrait refuge climatique pour les métropolitains du bassin de vie souffrant des chaleurs urbaines. Perchée à 800 m d'altitude, la fraîcheur estivale de la cité historique l'a poussé à initier le processus, après avoir observé comment des citadins avaient établi résidence secondaire dans une opération annexe pour ces raisons de changement climatique. Au fil de son projet, l'entrepreneur local du care s'est finalement improvisé visionnaire pour son territoire, imaginant un nouveau référentiel de l'habitabilité de sa petite ville en déprise. Si hier le rayonnement religieux territorialisait la cité à travers l'Europe, puis sa vocation de bourg-marché grâce à sa position centrale, peut-être demain ses qualités résidentielles climatiques permettront de placer à nouveau Saint-Flour comme territoire inscrit dans l'économie-monde. Le vrai projet n'est ainsi plus celui de la revitalisation d'un quartier privé par un bienfaiteur local, mais plutôt celui de la reterritorialisation de la petite ville à long terme. Le projet mise ainsi sur une hospitalité attentionnée qui s'ancre à l'échelle locale et privée avant de devenir territorialisante à plus large échelle spatiale et sociale.

L'écosystème localiste initial, calqué sur le modèle économique de l'économie du don, agit finalement comme un environnement protégé en étant contrôlé, mais permet dans le temps long la gestation d'un projet plus large, plus souple et donc plus stable à l'échelle territoriale. Ainsi, si le paradigme hospitalier est par essence une épreuve fragile (Gotman, 2012 ; Godbout, 1997), son processus de stabilisation lui permet en revanche de se renforcer dans le temps long en changeant d'échelles. Le projet passe ainsi d'un ancrage sur les valeurs individuelles d'un seul homme à celle d'un récit collectif territorialisé, de l'échelle spatiale de la cour à celle du bassin métropolitain, du cadre relationnel d'un réseau privé à celui plus éclaté d'un marché plus mondialisé.

Ainsi que pour Derrida l'hospitalité réclame à son initiative un « espace d'initiatives souveraines » à l'échelle communale (Derrida, 1999), le projet sanflorain réclame pour se déployer la constitution d'un petit écosystème avec une échelle locale, une dimension privée, l'économie du don : autant de conditions d'émergence que les institutions ou le marché ne permettent pas. Mais pour que le projet se stabilise et se territorialise à plus long terme, hors la bienveillance et les compétences de son entrepreneur, il réclame de faire avec le marché et la plus grande échelle. Le local agit comme incubateur de processus territorialisant.

⁵ L'opération n'est depuis 2013 et jusqu'à aujourd'hui pas « rentable » économiquement.

Une figure de l'hospitalité territoriale territorialisante sur le temps long, potentiellement durable et stable

Ce projet revêt *in fine* les quatre particularités du paradigme de l'hospitalité, à savoir des échanges établis sous formes dérivées du don aux externalités positives (Gotman, 2012), des échanges basés sur l'asymétrie des partenaires de la relation (ici un entrepreneur qui prend soin de populations fragilisées), la réciprocité de leurs échanges (chacun donne : des liens ou des biens), leur émancipation réciproque (chacun reçoit : l'augmentation du capital social, le confort spatial et social, la création de territorialités...). L'hospitalité devient territoriale en élargissant cet échange au territoire, ce dernier s'établissant à la fois comme ressource et se développant en retour.

En premier lieu, si l'on reproche historiquement au paradigme hospitalier d'être fragile en tant que « dépense improductive » (Raffestin, 1997), ce projet crée pourtant de la valeur économique en plus de la valeur sociale par le fait même de s'inscrire dans une forme dérivée du don (l'offre de « something extra »). D'une part, les externalités des échanges basés sur le don/contre-don sont génératrices de liens durables⁶, qui certes se quantifient difficilement, mais qui comptent en créant de la sociabilité territorialisée. La difficulté reste à valoriser l'augmentation de la valeur sociale comme indicateur de nouvelle richesse. Nous pourrions cependant établir qu'il y aurait création de liens sociaux à l'échelle locale entre l'entrepreneur et ses locataires du fait de la transaction personnalisée qui les lie. Il y aurait également création de liens au territoire en accueillant des réfugiés climatiques urbains à partir des ressources géographiques du territoire. D'autre part, le modèle d'échange dégage des externalités économiques, « en prenant le relai d'échanges économiques insatisfaisants à court terme, sans s'en écarter à long terme » (*ibid.*). L'équation économique de ce projet⁷ a en effet permis d'abord de produire un projet là où les opérateurs institutionnels ou du marché classique butaient, pour à plus long terme s'inscrire dans une économie de marché plus classique⁸, ou inspirer la collectivité pour valoriser son foncier de la sorte.

En second lieu, on pourrait encore s'interroger sur la reproductibilité d'un tel projet alors qu'il semble ne tenir qu'à l'exceptionnalité de son initiateur. On a vu certes que ses compétences étaient des facteurs qui avaient permis de mitiger les risques du projet, mais il est moins facile de saisir ce qui a motivé le projet qui soit potentiellement reproductible, et donc moins fragile. Le philosophe Kant, qui cherchait comment faire advenir l'hospitalité universelle au-delà du seul bon vouloir des Hommes, en donne la piste dans son « Traité de paix universel ». La motivation pour faire émerger puis se développer l'hospitalité de manière incrémentale ne serait possible qu'à condition de s'appuyer sur un tiers (une territorialité ?) se distinguant de l'accueillant et l'accueilli (Deleixhe, 2014). C'est ce qui semble avoir animé l'entrepreneur du care sanflorain. Un autre entrepreneur du pays lui aurait donné sa chance plus jeune, il souhaite dorénavant « rendre » en retour ce service au territoire, et de manière plus forte. L'échange de service ne s'est ainsi pas déroulé entre ces deux seuls acteurs, mais s'est étendu d'une relation privée à collective potentiellement territoriale. Nous pourrions donc établir que l'entrepreneur n'est peut-être pas si exceptionnel (et c'est une bonne nouvelle), car il s'est appuyé sur une « territorialité » pour que son projet advienne, que l'on pourra qualifier d'hospitalière. Mieux, cette territorialité augmente à mesure qu'elle est utilisée, ce qui

⁶ Marcel Mauss aura montré comment les échanges relatifs au don constituent un « fait social total », en générant des liens émancipateurs pour les deux partis de l'échange.

⁷ L'entrepreneur rappelle que le projet n'espère se stabiliser financièrement que dans une quinzaine d'années.

⁸ L'entrepreneur prévoit en effet de léguer à son entreprise familiale un modèle économique stabilisé.

rend le processus hospitalier incrémental. Cet enfant du pays qui avoue souhaiter rendre à son territoire les chances que celui-ci lui a offertes pour s'émanciper, réitère ainsi sans le savoir le principe du rituel hospitalier, basé sur le modèle du don/contredon qui permet d'amplifier l'étendue des échanges dans le temps long. Ce projet d'hospitalité « attentionnée » a réclamé de s'appuyer sur des territorialités pour être motivé, et pourrait en créer d'autres en retour. Cela permet de qualifier le processus non seulement comme non fragile (car reproductible), mais en plus territorialisant.

En troisième lieu, le projet s'appuie sur le statut asymétrique des partenaires mis en lien⁹ et la réciprocité de leurs échanges, entérinant le projet comme hospitalier. Ces qualités permettraient de contrecarrer l'effet pervers de la mise en concurrence entre territoires, rendant le processus équitable à long terme. En effet, le paradigme hospitalier permet d'envisager une alternative au sempiternel écueil du phénomène de « siphonage » dans les « territoires détendus », où « si l'on attire d'un côté, on repousse de l'autre ». Le développement d'avantages comparatifs d'espaces les fait entrer en concurrence avec d'autres, rendant les effets dévastateurs dans des territoires déjà fragiles. On peut cependant faire l'hypothèse que la qualité des territoires en déprise réside en leur fragilité comparative aux métropoles limitrophes : il reste de la marge à la capitale régionale de Clermont-Ferrand avant d'être siphonnée de sa population par une petite en décroissance... Le projet territorial d'accueil de population clermontoise par celle de Saint-Flour transformerait ainsi les avantages comparatifs concurrentiels en échanges émancipateurs pour les deux territoires. Mieux, d'échanges de services complémentaires entre territoires qui collaborent, on passerait à une coopération territoriale dans le sens où l'une s'émancipe en retrouvant un bassin résidentiel, et l'autre en trouvant refuge pour sa qualité de vie résidentielle. Le changement d'échelle du projet hospitalier de notre entrepreneur, passant de refuge local à refuge climatique à l'échelle métropolitaine, fait donc le pari d'une coopération territorialisante à long terme en mettant en relation deux territoires au statut asymétrique (petite ville en déprise/grande ville en croissance).

3. Renens en Suisse, ou comment l'hospitalité territoriale se construirait « avec » plutôt que « contre » le marché

Le cas de Saint-Flour a illustré comment le projet d'hospitalité territoriale peut réclamer de sortir de l'exiguïté du marché pour émerger à l'échelle ultra locale à court terme, avant de faire le pari de s'y réinscrire pour se stabiliser à plus long terme à l'échelle territoriale. Le caractère généreux de l'hospitalité territoriale qui s'abstrait des logiques hégémoniques économiques pour s'initier, offre en cela des perspectives stimulantes, puisqu'il démontre le caractère infondé de l'hospitalité comme « dépense improductive », prenant plutôt le relai d'échanges économiques jusque-là improductifs. Mais si la phase d'incubation du projet territorial réclame pour ce cas français de s'affranchir du modèle dominant libéral, un autre en Suisse fait le jeu inverse. Poursuivant le même enjeu d'améliorer l'habitabilité de son centre en jouant la carte de l'urbanisme de proximité, la petite ville de Renens, comme d'autres¹⁰, a composé « avec » plutôt que « contre » des logiques libérales des grandes enseignes dès les phases liminaires de son projet.

⁹ Le paradigme hospitalier ne peut ainsi advenir « entre pairs » (Godbout, 1997 ; Gotman, 1997)

¹⁰ Deux autres études de cas en Suisse illustrent le processus, mais ne seront pas présentées dans ce texte : Delémont en Suisse romande et Aarberg en Suisse alémanique

Questionner l'ennemi commun des grandes enseignes libérales : tueront-elles ou porteront-elles la vie sociale à long terme des territoires en déprise ?

Le phénomène généralisé de la dévitalisation des petites villes françaises a désigné comme coupable de nombre de ses maux la grande distribution, qui quand elle s'implante en périphérie, siphonne hors des centres les petits commerces et aspire avec elle l'urbanité qu'ils portent. Si ce constat sur le terrain fait légion¹¹ et qu'il est porté académiquement (Razemon, 2017), il est même maintenant relayé politiquement¹² on offrant des outils urbanistiques¹³ ou juridiques pour maintenir l'attractivité commerciale des centres-bourgs, notamment en contrant l'implantation de grandes enseignes hors des centres-bourgs. Il existerait ainsi toujours une croyance partagée française suivant laquelle les petits commerces seraient garants de l'urbanité des centres-bourgs : il faudrait les protéger des grandes enseignes pour habiter mieux les centres-bourgs. Éric Chauvier, anthropologue de la petite ville, fustige pourtant cet urbanisme « poujadiste »¹⁴, réfutant la possibilité d'une vie sociale construite sur des mécanismes libéraux et estimant que les ressorts du redéveloppement seraient plus territoriaux. Si le capitalisme d'hier y était « paternaliste » en prenant soin de la qualité de vie de ses populations par l'investissement dans le développement urbain, celui d'aujourd'hui est « sanglant » à court terme, « essorant » le capital culturel et historique à long terme (Chauvier, 2017). Certes, l'accueil de grandes enseignes dans des centres dévitalisés laisse entrevoir une lueur d'espoir à ses habitants : accueillir une FNAC ou un Mc Do en son centre représente dans les croyances collectives contemporaines « ce qui fait ville ». Mais pour autant, ces enseignes mondialisées dont les seuls intérêts restent de « capter les derniers restants du capital », liquideraient l'urbanité en acculturant à la consommation à distance, vampiriserait les populations fragiles en les employant de manière précaire, et déterritorialiserait la petite ville à coup de culture *mainstream* (Chauvier, 2017).

Une controverse est pourtant envisageable : diaboliser les grandes enseignes dans les centres de petites villes, n'est-ce pas aussi refuser un « droit à la mondialisation » à des territoires fragiles auquel les « plus grandes villes » auraient droit ? Pour exemple, si hier l'icône écologiste José Bové démontait illégalement le Mc Donald de la petite ville de Millau pour défendre les territoires, aujourd'hui les habitants des tristement célèbres quartiers nord marseillais posent et gagnent un recours pour empêcher le démantèlement d'un Mc Donald en leur cité. Ils revendiquent ainsi l'enseigne iconique de la mondialisation comme bien commun, patrimoine local, espace public et lieu d'émancipation (France Culture, 2018). Accueillir plutôt que rejeter les flux mondialisés dans

¹¹ La petite ville française de Tournus a par exemple connu un « putsch démocratique », limogeant son maire à qui était reproché d'avoir échafaudé le projet de construire un centre commercial en périphérie de la vieille ville : un projet considéré comme suicidaire pour le centre-bourg par ses concitoyens.

¹² Le contexte normatif français des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) de la loi ELAN du 23.11.2018 défend l'objectif de préserver l'attractivité commerciale des centres-bourgs afin de les « revitaliser », cela en rendant possible la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques.

¹³ De nombreux fonds FISAC (Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce), qui visent « à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises et commerces de proximités », ont été fléchés pour être attribués aux centre-bourgs en cours d'opérations de revitalisation.

¹⁴ Le poujadisme était un mouvement politique syndical français d'après-guerre, qui défendait les commerçants et artisans, considérés comme mis en danger par le développement des grandes surfaces. Par extension, le terme de « poujadisme » s'est empreint d'un caractère péjoratif ici utilisé, en désignant un mouvement corporatiste et réactionnaire de classes moyennes conservatistes, bien éloignées de toute considération sociale ou progressiste.

les territoires fragiles serait ainsi défendre l'idée que des populations souffrant d'un sentiment de relégation puissent revendiquer la possibilité d'accéder à une culture monde. Mieux, en se rappelant que l'offre commerciale de proximité se paye bien plus cher dans les petites villes que dans les métropoles, permettre d'accéder dans les territoires les plus reculés à des biens à prix lissés par les grandes enseignes se défendrait comme une forme de justice sociale¹⁵. Enfin, il reste à reconnaître aux petits commerces non pas leur seul rôle de vendre, mais aussi de porter symboliquement et pragmatiquement la vie sociale des petites villes. Les défendre ne serait pas une forme nouvelle de poujadisme, mais d'acceptation qu'ils sont vecteurs de territorialisation. Dans les petits commerces se fait aussi la vie sociale, ce qui fabriquerait cette croyance largement partagée que la « revitalisation » passerait par celle du maintien du commerce de proximité. Or, le territoire n'est-il pas fait de ces croyances collectives, plus fortes que la raison (Harari et Dauzat, 2018) ? Répondre à ces besoins territorialisés qui réclament de pouvoir consommer ici comme ailleurs ne permettrait-il pas aussi de faire territoire, sans « essorer » à long terme population, capital social et culturel ?

L'hospitalité territoriale des petites villes suisses dans des cohabitations conviviales originales : des grandes enseignes reconquérant le marché de la proximité des centres

Dans ce contexte mitigé, la deuxième étude de cas suisse explore l'hypothèse originale de coopérations entre petites ville et grandes franchises qui soient émancipatrices pour les deux partis. Les experts de la revitalisation des villes historiques suisses¹⁶ militent pour penser leur « centres de localité » à l'articulation entre « espace social » et « logiques de rentabilité » (Neuhaus, 2013). Le cas suisse explore ainsi la voie alternative d'inviter dans le centre même de la petite ville ces franchises, mais dans une perspective d'y améliorer l'habitabilité durablement. La nouvelle équation se base sur la double idée que les grandes enseignes ont un effet d'attraction sur les petits commerces, et que les pratiques commerciales retournent vers les centres piétons. Les centres deviendraient nouvel espace d'accueil de chalandise, où petits et grands commerces ne fonctionneraient pas les uns sans les autres. Ce retour vers un urbanisme commercial de proximité alimenterait la vie sociale des centres dans des formes nouvelles de cohabitations conviviales, se faisant se frotter entre elles des altérités jamais encore mises en présence. Ce qui intéressera ce glissement de paradigme en tant qu'innovation sociale est plus précisément comment ce ne sont pas les logiques libérales seules qui ont construit une figure alternative de l'hospitalité territoriale. Au lieu de subordonner les politiques à des perspectives de grandes enseignes étalonnées par la seule valeur du profit, un jeu de négociation s'est inventé entre commune et franchise pour améliorer la qualité de vie dans l'espace des centres, chacun y trouvant son parti. Les premiers défendant l'intérêt général à long terme, les deuxièmes ayant compris que le retour au marché de la proximité ne pouvait se faire sans y améliorer l'habitabilité. Le processus pour construire de nouvelles figures d'hospitalité territoriale dans le centres de localité suisse serait innovant, utilisant des voies de coopération émancipatrices autant pour le territoire que pour l'enseigne mondialisée.

¹⁵ L'actualité des Gilets Jaunes français réclamant justice fiscale et sociale, depuis des territoires depuis lesquels ils se sentent oubliés ou abandonnés, ne laisserait pas cet argument marginal.

¹⁶ Voir le réseau « Espace Suisse » et « Réseau Vieille ville » : <https://www.espacesuisse.ch/fr/espacesuisse-et-le-reseau-vieille-ville>

Une innovation sociale prenant les traits d'hospitalité « intéressée » : une coopération construite par la mise en évidence d'intérêts convergents

Une enquête auprès des habitants de la petite ville de Renens, banlieue à 7' en train de Lausanne, a révélé il y a une vingtaine d'années combien ils souffraient de leur « mauvaise image » de cité anciennement industrielle. Ces témoignages ont renforcé l'objectif communal de requalifier une friche située en position stratégique de la ville pour y améliorer la qualité de vie de sa population. La particularité de la ville est d'y faire cohabiter des populations au niveau de vie relativement modeste pour le canton, et historiquement cosmopolite, accueillant autant une population anciennement ouvrière émigrée et des expatriés frontaliers ou étudiants (on dénombre 40 nationalités qui résident). Le centre historique de la ville trop éloigné de l'espace réel de développement de la ville autour de la gare, avait fait émerger un espace informel mais quotidiennement pratiqué. Lieu clef à transformer pour en améliorer la qualité d'usage et d'image, l'objectif de la commune était d'en constituer un nouveau centre à la hauteur de l'attachement des riverains à leur territoire. Le terrain appartenait cependant à la franchise privée « Coop », géant de la grande distribution, dont les projets immobiliers spéculatifs divergeaient de ceux de la municipalité, laquelle appelait à un volet social du programme bien plus ambitieux. Il s'agissait non seulement de préserver l'espace de la place de marché pour le fomentier comme lieu de vie social, mais également d'y construire des « habitats protégés » pour répondre au besoin d'accueillir mieux une population vieillissante dans des logements adaptés. Le projet fit alors la démonstration suivant laquelle collectivité publique et grande enseigne peuvent collaborer pour développer le territoire, évitant ainsi l'écueil des relations de subordination auxquelles sont souvent soumis les élus. Coop ravisa en effet son projet en concevant un équipement mixte, fait de l'enseigne commerciale au RDC et sous-sol pour mieux se chapeauter dans les étages supérieurs de logements sociaux tels que programmés par la commune. Inspiré par l'exemple de quelques autres magasins de la chaîne se rapprochant des centres de grandes villes en Suisse romande, Coop fit le pari de suivre la tendance en se rapprochant cette fois-ci du centre d'une petite ville. Un directeur de l'époque explique comment la coopérative commerciale poursuivait là sa vocation historique à desservir les territoires « les plus reculés »¹⁷. Mais le projet n'aurait sans doute pas été le même si la commune n'était pas entrée dans un jeu de négociation pour garantir la qualité du projet. 23 esquisses permirent de mettre fin à un rapport de force où la commune obtint finalement gain de cause. L'enjeu était de qualifier le vide de la place publique pour qu'elle soit conviviale, plutôt qu'elle ne pâtisse de sa mitoyenneté avec le géant de la consommation. Coop accepta pour cela de basculer sa surface stationnement en sous-sol, de rendre l'étage du rez-de-chaussée transparent alors que d'usage il se ferme, de diviser l'emprise de son bâtiment en deux afin de conserver une rue existante... Autant d'opérations que les dispositifs de l'architecture commerciale ou que les ratios pour rentabiliser l'espace ne permettent normalement pas. Le seul intérêt de la Coop à reconquérir le marché du cœur de ville n'aurait permis cette intégration urbaine de l'ouvrage sans que la commune ne déploie d'outils de négociation acérés, un adjoint raconte l'expérience d'échange avec un vocabulaire belliqueux. Ainsi les documents d'urbanisme communaux et

¹⁷ Coop comme Migros en Suisse ne sont pas des producteurs distributeurs de détail et de gros comme les autres : ce sont des « coopératives de consommation » historiques appartenant à leurs sociétaires, soit leurs propres clients. Bien que ces groupes fassent partie de l'échiquier des franchises mondialisées, leur vocation perdure à desservir les territoires même les plus reculés de Suisse, pour assurer une zone de chalandise à des prix compétitifs suivant un maillage national équilibré.

intercommunaux opposables permirent de faire autorité à partir d'un projet territorialisé¹⁸ ; la perspective de la votation populaire au moment du dépôt de permis motiva la maîtrise d'ouvrage à tailler le projet à la mesure des besoins des riverains¹⁹ ; enfin la détermination des élus, dont certains s'étaient engagés politiquement afin de mieux servir ce projet populaire, firent entrer Coop et commune dans une relation originale de collaboration et non de subordination. Si cette opération à maîtrise d'ouvrage double devait s'apparenter à un sport de combat, il serait sans doute plus relatif au judo qu'à la boxe, la commune ayant fait avec plutôt que contre la force de son partenaire pour le mettre dans la position recherchée. Le porteur du projet de la Coop de l'époque s'accorde à dire que si leur objectif premier n'est pas le développement de capital humain mais financier, l'entreprise comme la commune partagent le même intérêt : améliorer l'habitabilité du quartier. Nous pourrions dire qu'une clef de négociation des élus réduits aux « logiques de captations d'opportunités » serait de dégager l'intérêt commun qu'enseignes et institutions publiques pourraient avoir ensemble. Le projet hospitalier opèrerait entre partenaires aux statuts asymétriques, à condition qu'il s'appuie sur des logiques de motivation (dessin d'intérêts communs) sans lesquelles les logiques coercitives (outils règlementaires, capital humain) resteraient vaines. La construction de ce projet urbain à vocation sociale prend ici les traits d'une hospitalité territoriale « intéressée »²⁰. Elle fait la démonstration que l'accueil de franchises mondialisées peut être territorialisant quand les firmes comprennent ce qu'elles ont à gagner à se mettre au service du territoire.

Le projet communal initial (prendre soin des riverains en refaisant la place populaire) et celui commercial (construire de la valeur immobilière par la Coop) se sont finalement enrichis mutuellement de cette collaboration originale, pourtant forcée au départ. En effet, cette dernière permet « en plus » à une population modeste l'accès à des biens à coûts lissés dans la proximité. Au-delà de cette forme d'« accessibilité » (Joseph, 1998), des cohabitations originales permises par la mixité programmatique de la place offrent dans un même espace « une pluralité de perspectives » augmentée (*ibid.*). Le projet montre également comment, dans les pratiques, il n'a pas « essoré » mais renforcé le capital social : la place est aujourd'hui un lieu au cosmopolitisme renforcé (s'y côtoient et s'y frottent des pratiques d'individualités diverses, entre flâneurs, consommateurs, « marginaux », salariés...). Mieux, une personnalité élue atteste que le quartier ne s'est pas gentrifié en profitant de cette amélioration locale de l'habitabilité. Cette figure de l'hospitalité territoriale, que l'on peut donc qualifier de durable, serait le fruit non pas d'une simple collaboration où commune et enseigne auraient apporté leurs compétences complémentaires, mais d'une coopération où chacun des partenaires s'est enrichi du processus et du résultat « en faisant ensemble ».

Le changement d'échelle de l'innovation sociale assuré par « la main invisible »

Si la Coop a été le partenaire de projet officiel de la commune, la franchise concurrente Migros est entrée dans le jeu du projet sans y être invitée, mais pour y développer un projet plus ambitieux du point de vue de sa qualité urbaine. Les logiques libérales, dignes d'une main invisible, ont ici

¹⁸ Un plan de développement du quartier, inscrit dans un projet de développement plus large de l'Ouest lausannois, permirent de faire autorité

¹⁹ Le pr

²⁰ La commune savait ce qu'elle avait à gagner en implantant la Coop sur son territoire, conscientisant les externalités positives à dimension sociale qui en découleraient : c'est donc une figure d'« hospitalité intéressée ».

permis que les intérêts individuels s'équilibrent par le jeu du marché. Ainsi Migros a restructuré son bâtiment en précédant toute demande communale, sentant le vent du mouvement quand son concurrent s'installait sur la place même sur laquelle ils étaient déjà implantés. Sur la base de son propre cahier des charges, Migros est allée bien au-delà d'une simple opération d'embellissement de façade, en transformant les logiques distributives du magasin dans une restructuration profonde. L'enseigne avait anticipé le changement de paradigme commercial suivant lequel les franchises auraient plus intérêt à se tourner vers le centre des villes plutôt que vers les routes de desserte automobiles. Elle s'est ainsi restructurée en se retournant sur elle-même, mettant fin à la seule politique de captation de flux routiers extérieurs, jouant le paradigme du commerce de proximité accessible à pied tout en affirmant son échelle de grande enseigne dans la petite ville. Au jeu des négociations directes avec la Coop, la mairie n'avait pas eu autant gain de cause. Cette dernière n'avait en effet pas réussi à négocier la qualité urbaine d'un étage de plain-pied s'ouvrant de manière fluide sur la place. La rentabilisation de la moindre surface commerciale a finalement primé sur la libération de l'espace à des fins urbaines. La collectivité n'a pas non plus gagné au jeu de la programmation, Coop restant une entreprise au fonctionnement centralisé, qui exporte son modèle dans les territoires avec un jeu de boutiques intégré, qu'importe s'ils doublonnent avec une offre locale²¹.

Adam Smith aurait dit que ce n'est pas de la bienveillance de la Migros qu'il fallait attendre le réaménagement de la place, mais bien de son intérêt propre. Cet intérêt privé est en effet devenu régulateur en suivant la logique libérale de « la main invisible ». Cela est d'autant plus marqué que Coop et Migros sont des modèles de coopératives anciennes à préoccupations sociales, desservant historiquement les territoires les plus reculés, offrant des produits et services à coûts maîtrisés. Migros sait combien il a intérêt à préserver son image sociale, ce qu'il démontre en se mettant au service de l'espace dont il assure la chalandise. L'intégration urbaine de ses bâtiments permettrait de cultiver une confiance de sa clientèle qui continue d'y faire ses courses presque comme un geste politique. Ainsi, si les négociations musclées de la collectivité avec la Coop ont été le point de démarrage du projet de requalification de la place, les seuls mécanismes libéraux ont permis au projet de faire un saut qualitatif. L'innovation sociale résiderait autant en l'initiation du projet (la coopération directe entre la première grande franchise et la collectivité) qu'en les externalités positives qu'elle a suscitées (la motivation de la seconde franchise à non seulement s'aligner sur l'offre concurrente mais aussi de la dépasser).

Les territorialités habitantes en action comme outil territorialisant durable

Si le jeu de négociation représente une originalité du processus de projet qui a façonné le résultat final, ce dernier n'aurait cependant pas pu être sans solliciter une force sous-jacente de ce qui fait territoire : ses territorialités habitantes. La mise en « votation populaire » du projet fut en ce sens une étape décisive, alors qu'elle n'était pas légalement requise. Stratégie des élues, qui pourtant concèdent ne pas avoir été sûres du résultat à l'époque, le projet fut voté à 72 %, attestant de sa légitimité. Le projet n'avait pourtant pas fait consensus au départ : le jury de concours, rendu exceptionnellement public, avait préféré une proposition moins séduisante aux yeux de celle que les populations participantes avaient désignée. Le jury d'experts votant avait au contraire démontré et choisi le projet le plus esthétiquement sobre mais le plus porteur d'intérêt général à long terme. La phase la plus complexe du projet fut alors son développement postérieur, qui essuya nombre de

²¹ Une pharmacie était déjà présente en face de Coop.

critiques au fil des réunions d'information, allant jusqu'à une pétition. Le projet s'est de fait affiné au gré des remarques recueillies à coup de dispositifs participatifs, les politiques prenant à cœur l'acceptation d'un projet qu'elles voulaient calibré pour leurs concitoyens. La votation populaire adoubant la décision finale constitua alors un témoignage fort de l'acceptation finale d'un projet co-construit. Si à contrario le projet de Saint-Flour est l'œuvre d'un seul homme voulant « faire bien pour les autres » de manière verticale, celui-ci se sera formé à l'horizontale, à l'appui des territorialités habitantes. Le comité d'experts et politiques ne se sera substitué à la parole habitante qu'à des étapes clefs en parallèle des dispositifs participatifs : quand il s'agissait de juger d'une complexité dont la teneur n'était pas préhensible sans expertise.

Nous pourrions dès lors dire que ce projet relève d'une figure de l'hospitalité territoriale, parce qu'il prend soin de mieux accueillir et faire cohabiter ses populations présentes afin qu'elles s'émancipent ; parce qu'il convoque des territorialités habitantes pour émerger (ce que l'enquête initiale montre) ; parce qu'il renforce en retour ces territorialités habitantes (ce que la votation populaire montre), elles-mêmes constitutives de territoire (Lajarge, 2012).

Mieux encore, suivant les dires des personnalités politiques de l'époque et actuelles, la force de cette votation populaire aurait enclenché une forme d'inspiration et de confiance en une transformation radicale possible qui n'aurait pu être envisagée en amont. Nous pourrions le distinguer comme une forme singulière d'empowerment. En effet, des propriétaires privés se sont activés à la suite de la votation pour restaurer leurs biens privés afin de « prendre part » au projet collectif. Mais le plus remarquable reste comment des riverains ont eux-mêmes réclamé la régulation de la vitesse du trafic d'une rue adjacente au projet afin d'étendre la qualité d'usage de la place à ses abords²². La reconnaissance de la parole habitante aura ainsi constitué, au-delà d'une « preuve » de l'appropriation d'un projet, un outil pour co-construire une hospitalité territoriale qui se partage.

Une innovation sociale construite sur des appuis stables et pérennes.

Ce projet prend ainsi une autre forme d'innovation territoriale que celle de Saint-Flour dans ses phases d'émergence, de stabilisation et de changement d'échelle. Les politiques locales de Renens ont certes su identifier des besoins individuels territorialisés réclamant une forme d'hospitalité : il s'agissait d'offrir un panel de services de proximité entre petits commerces et grandes enseignes, tout en proposant en sus le « something extra » d'une place conviviale où se rencontrent les altérités. Mais de manière alternative, nous avons vu d'abord comment le processus de cette innovation sociale est beaucoup plus horizontal, s'affranchissant de l'écueil d'un projet idéologique imposé en surplomb. L'appui sur les territorialités rendrait les projets plus stables et plus pérennes que quand ils sont édictés suivant des logiques idéalistes (Fourny et Lajarge, 2016). Le modèle économique et juridique du projet ensuite est beaucoup plus hybride qu'à Saint-Flour, puisqu'il est cofinancé à la fois de manière publique et privée, et témoigne d'une coopération d'acteurs qui ont à différents degrés co-construit le projet (on peut compter dans les acteurs privés autant la Coop comme financeur officiel, que Migros et les propriétaires privés qui se sont ajoutés au projet en parallèle suivant leur propre cahier des charges).

²² Le passage d'une rue en zone de rencontre à 20 km/h est habituellement dénigré par les commerçants, qui voient en tout dispositif pour perturber le flux routier des entraves en l'attractivité commerciale.

Bibliographie

- BOURDEAU-LEPAGE, Lise, HURIOT, Jean-Marie, PERREUR, Jacky (2009). *À la recherche de la centralité perdue*, Revue d'Économie Régionale & Urbaine, p. 549-572.
- CGET (2015). *Qualité de vie, habitants, territoires*, Rapport 2014 de l'Observatoire des territoires
- CHAUVIER, Éric (2017). *La petite ville*, éditions Amsterdam
- CHAUVIER, Éric, CORDOBES, Stéphane (2018). *Petites villes*, Tous urbains, n° 21
- DAVEZIES, Laurent (2008). *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Editions Seuil.
- DAVEZIES, Laurent (2012). *La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale*, Paris : Editions Seuil.
- DELEIXHE, Martin (2014). *Une réévaluation du droit cosmopolitique kantien, Kant's cosmopolitan right, a reassessment*, Revue française de science politique 64 (1) : 79-93
- DERRIDA, Jacques (1999). *Responsabilité et hospitalité*, in Manifeste pour l'hospitalité, aux Minguettes, dir. Mohammed Seffahi, Paroles d'Aube
- DURAND, Marie-Françoise, LEVY, Jacques, RETAILLE, Denis (1993). *Le monde : espaces et systèmes*, Collection « Amphithéâtre », Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques
- FOURNY, Marie-Christine, LAJARGE, Romain (2016). *De l'habitabilité à la territorialité ... (et retour) : à propos de périurbanités, d'individus et de collectifs en interaction*, ANR TerrHab
- FRANCE CULTURE (2018). *Un McDo à défendre ?!*, Émission Les pieds sur terre
- GODBOUT, Jacques (1997). *Recevoir, c'est donner*, Communications, p. 35-48.
- GOTMAN, Anne (1997). *La question de l'hospitalité aujourd'hui*, Communications 65, p. 5-19
- GOTMAN, Anne (2012). *Les périls de l'asymétrie*, Pardès, n° 52, p. 15-36
- HARARI, Yuval, DAUZAT, Pierre-Emmanuel (2018). *Sapiens : une brève histoire de l'humanité*, Paris, Albin Michel
- HILLIER Jean, MOULAERT, Frank, NUSSBAUMER, Jacques (2004). *Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial*, Géographie, économie, société 6, p. 129-52
- JOSEPH, Isaac (1998). *La ville sans qualités*. Monde en cours. La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube
- LAJARGE, Romain (2012). *Territorialités en développement Contribution aux sciences territoriales*, HDR en géographie, aménagement et sciences territoriales, Université de Grenoble - Laboratoire PACTE
- NEUHAUS, Gabriela (2013). *Un avenir à redéfinir. Urs Brülisauer et Paul Hasler, les fondateurs du Réseau vieille ville, en sont convaincus : les centres ont un futur en tant qu'espace social*, Hochparterre - supplément, Vieille ville en mutation Idées et outils contre le déclin des anciens centres, n° 5
- RAFFESTIN, Claude (1997). *Réinventer l'hospitalité*, Communications 65, p. 165-77

RAMEZON, Olivier (2017). *Comment la France a tué ses villes*, Edition Rue de l'Échiquier

SIMOUNET, Cyrille (2004). *Figures territoriales de l'hospitalité*, Hospitalité, FACES, n° 57, p. 38-41

STOCK, Mathis (2006). *L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles*, Revue électronique des sciences humaines et sociales

RAINHORN, Judith, TELLIER, Thibault (2012). *Étranges voisins, Altérité et relations de proximité dans la ville depuis le XVIIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010